

Radisson annonce un financement par voie de prise ferme de 20 M\$

Toronto, Ontario--(Newsfile Corp. - 5 mai 2026) - **Ressources minières Radisson Inc. (TSXV: RDS) (OTCQX: RMRDF)** (« **Radisson** » ou la « **Société** ») est heureuse d'annoncer qu'elle a conclu une entente avec ATB Cormark Capital Markets, qui agira à titre de chef de file et de teneur de livres unique pour le compte d'un syndicat de preneurs fermes (collectivement, les « **preneurs fermes** ») dans le cadre d'un placement privé par voie de prise ferme de 14 493 000 actions ordinaires de catégorie A de la Société, chacune admissible à titre d'« action accréditive » (au sens du paragraphe 66(15) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada)) (les « **actions accréditives** ») au prix de 1,38 \$ par action accréditive, pour un produit brut de 20 000 340 \$ (le « **placement** »).

De plus, la Société accordera aux preneurs fermes une option (l'« **option** ») leur permettant d'augmenter la taille du placement d'un montant additionnel maximal de 3 000 120 \$ selon les mêmes modalités et conditions que celles du placement, en donnant à la Société un préavis écrit de l'exercice de l'option, ou d'une partie de celle-ci, à tout moment jusqu'à 48 heures avant la date de clôture (au sens donné à ce terme ci-après). Dans l'éventualité d'un exercice intégral de l'option, le produit brut maximal tiré du placement sera de 23 000 460 \$ CA.

La Société utilisera un montant égal au produit brut tiré de la vente des actions accréditives, conformément aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « **Loi de l'impôt** »), pour poursuivre les activités d'exploration et de développement du projet aurifère O'Brien, y compris le forage en profondeur au-delà du périmètre du programme actuel, dont les dépenses seront (ou seront réputées être) des « frais d'exploration au Canada » admissibles à titre de « dépenses minières déterminées » (au sens donné à ces deux termes dans la *Loi de l'impôt*) (les « **dépenses admissibles** »), au plus tard le 31 décembre 2027, et pour renoncer à toutes ces dépenses admissibles en faveur des souscripteurs des actions accréditives, avec prise d'effet le 31 décembre 2026. Dans l'éventualité où la Société serait incapable de renoncer aux dépenses admissibles avec prise d'effet au plus tard le 31 décembre 2026 à l'égard de chaque action accréditive achetée pour un montant total qui n'est pas inférieur au produit brut tiré de l'émission des actions accréditives, la Société indemniserait chaque souscripteur d'actions accréditives, selon le cas, à l'égard des impôts supplémentaires qu'il devra payer en raison de l'incapacité de la Société à renoncer aux dépenses admissibles comme convenu.

En contrepartie des services fournis à la Société dans le cadre du placement, les preneurs fermes auront le droit de recevoir une commission au comptant correspondant à 6 % du produit brut global tiré du placement, sauf en ce qui a trait aux ventes faites aux acquéreurs figurant sur la liste du président, s'il en est, pour lesquelles les preneurs fermes recevront une rémunération au comptant correspondant à 3 % (la « **commission au comptant** »). Il est entendu que la commission au comptant ne sera pas prélevée sur le produit brut tiré du placement et sera payée par la Société au moyen de l'encaisse disponible.

La clôture du placement devrait avoir lieu le 28 mai 2026 ou vers cette date (la « **date de clôture** »), ou à toute autre date dont la Société et les preneurs fermes peuvent convenir, et est

assujettie à certaines conditions, notamment l'obtention de toutes les approbations réglementaires et autres approbations nécessaires, y compris l'approbation conditionnelle de la Bourse de croissance TSX.

La Société comprend que les souscripteurs initiaux des actions accréditives pourraient par la suite choisir i) de faire don de ces actions accréditives à des organismes de bienfaisance enregistrés, qui pourraient à leur tour choisir de les vendre à des acquéreurs sollicités par les preneurs fermes (les « **actions proposées à la revente** »); ou ii) de vendre ces actions accréditives aux acquéreurs sollicités par les preneurs fermes. La Société ne sera pas partie à de tels arrangements. Les actions proposées

à la revente ne seront pas assujetties à une période de détention conformément aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables.

Sous réserve du respect des exigences réglementaires applicables et conformément au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (le « **Règlement 45-106** »), les actions accréditatives seront proposées à la vente aux acquéreurs résidant dans toutes les provinces du Canada aux termes de la dispense pour financement de l'émetteur coté prévue à la partie 5A du Règlement 45-106, dans sa version modifiée par la *Décision générale coordonnée 45-935 relative à la dispense de certaines conditions de la dispense pour financement de l'émetteur coté* (la « **dispense pour financement de l'émetteur coté** »). Les actions accréditatives acquises dans le cadre du placement par des acquéreurs résidant au Canada aux termes de la dispense pour financement de l'émetteur coté ne seront pas assujetties à une période de détention conformément aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables.

Il existe un document d'offre lié au placement et à l'utilisation par la Société de la dispense pour financement de l'émetteur inscrit qui peut être consulté sous le profil de la Société sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca et sur le site Web de la Société à l'adresse www.radissonmining.com. Il est recommandé aux acquéreurs éventuels de lire ce document avant de prendre une décision d'investissement.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat, et les titres ne feront l'objet d'aucune vente dans un territoire où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale, y compris les titres aux États-Unis. Les titres décrits aux présentes n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la loi intitulée *Securities Act of 1933* des États-Unis, en sa version modifiée, (la « **Loi de 1933** ») ni en vertu des lois sur les valeurs mobilières d'un État des États-Unis, et ne sont pas offerts ni vendus aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis ou pour le compte ou le bénéfice de ces personnes, sauf conformément à une dispense des exigences d'inscription de la Loi de 1933 et des lois sur les valeurs mobilières des États américains applicables.

Personnes qualifiées

La divulgation de nature scientifique ou technique contenue dans le présent communiqué a été préparée sous la supervision de M. Richard Nieminen, géo. (QC), consultant en géologie pour la Société et personne qualifiée aux fins du *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers*. M. Nieminen est indépendant de la Société et du projet aurifère O'Brien.

À propos de Ressources Minières Radisson

La Société est une société d'exploration aurifère concentrée sur son projet O'Brien qu'elle détient en propriété exclusive (« **O'Brien** » ou le « **projet** »), situé dans le camp minier Bousquet-Cadillac le long de la faille Larder Lake-Cadillac, mondialement reconnue, en Abitibi, au Québec. Une ÉÉP de juillet 2025 a décrit un projet à faible coût et à haute valeur avec une durée de vie de la mine de 11 ans et un potentiel de croissance significatif basé sur l'utilisation des infrastructures régionales existantes. Les ressources minérales indiquées sont estimées à 0,63 Moz (3,49 Mt à 5,59 g/t Au), avec des ressources minérales présumées supplémentaires estimées à 1,69 Moz (10,37 Mt à 5,08 g/t Au).

Veillez consulter le rapport technique intitulé « O'Brien Gold Project NI 43-101 Technical Report and Preliminary Economic Assessment, Québec, Canada » daté du 27 juin 2025 (l'« **ÉÉP** »), le communiqué de Radisson daté du 2 mars 2026 intitulé « Alors que les forages d'extension se poursuivent, Radisson démontre une croissance marquée des ressources à O'Brien avec une estimation des ressources minérales mise à jour » et d'autres documents déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières disponibles sur www.sedarplus.ca pour plus de détails et d'hypothèses concernant le projet. L'ÉÉP est de nature préliminaire, elle inclut des ressources minérales présumées qui sont considérées comme trop spéculatives géologiquement pour avoir des considérations économiques appliquées qui leur permettraient d'être catégorisées comme réserves

minérales, et il n'y a aucune certitude que l'ÉÉP sera réalisée.

Le siège social de la Société est situé au 50, rue du Petit-Canada, Rouyn-Noranda (Québec) J0Y 1C0. Les actions ordinaires de catégorie A de la Société sont inscrites à la cote de la TSXV sous le symbole « RDS » et sur le marché OTCQX sous le symbole « RMRDF ».

Pour plus d'information, visitez notre site Web au www.radissonmining.com ou communiquez avec :

Matt Manson
Président et chef de la direction
416 618-5885
mmanson@radissonmining.com

Kristina Pillon
Gestionnaire, Relations avec les investisseurs
604 908-1695
kpillon@radissonmining.com

Ni la Bourse de croissance TSX ni le fournisseur de services de réglementation (au sens donné à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'acceptent quelque responsabilité que ce soit quant à la véracité ou à l'exactitude du présent communiqué. Aucune bourse ni aucune commission des valeurs mobilières ou autre autorité de réglementation n'a approuvé ni désapprouvé les renseignements contenus dans les présentes.

Énoncés prospectifs

*Le présent communiqué de presse peut contenir des énoncés prospectifs et de l'information prospective au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables (collectivement, l'« **information prospective** »), notamment, mais sans s'y limiter, le placement, y compris les énoncés relatifs au placement (y compris la réalisation du placement aux conditions et dans les délais annoncés ou sa non-réalisation; le traitement fiscal des actions accréditives; le délai pour renoncer à toutes les dépenses admissibles en faveur des souscripteurs; l'emploi du produit tiré du placement et l'exercice de l'option par les preneurs fermes); les énoncés portant sur les discussions concernant les plans, les estimations et les prévisions futurs ainsi que les énoncés concernant les attentes et intentions de la direction et les programmes de travaux prévus de la Société. Les informations prospectives sont souvent, mais pas toujours, identifiables par l'utilisation de mots et de phrases tels que « plans », « attend », « est attendu », « budget », « prévu », « estime », « prévisions », « entend », « anticipe », ou « croit » ou des variantes (y compris des variantes négatives) de ces mots et phrases, ou indiquent que certaines actions, certains événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « auraient », « pourraient » ou « seront » pris, se produire ou être réalisés. Les informations prospectives reflètent les estimations et les hypothèses de la Société basées sur les informations disponibles au moment où ces déclarations ont été faites. Les résultats ou événements réels peuvent différer de ceux estimés dans les informations prospectives. Toute l'information prospective de la Société est visée par les hypothèses qui y sont énoncées ou inhérentes, y compris les hypothèses indiquées ci-après.*

Bien que la Société estime que les hypothèses sous-jacentes aux informations prospectives contenues dans le présent communiqué d'offre soient raisonnables, cette liste n'est pas exhaustive des facteurs pouvant avoir une incidence sur les informations prospectives. Les principales hypothèses faites en lien avec les informations prospectives incluent les suivantes : la clôture du placement aura lieu dans les délais prévus ou n'aura pas lieu, et selon les conditions prévues; la Société utilisera le produit tiré du placement comme prévu; la Société recevra toutes les approbations nécessaires relativement au placement.

Les informations prospectives impliquent des risques connus et inconnus, des événements futurs, des conditions, des incertitudes, et d'autres facteurs qui pourraient entraîner des résultats, performances ou réalisations réels sensiblement différents de tout résultat, performance ou réalisation futur exprimé ou sous-entendu par les informations prospectives. Ces facteurs comprennent, entre autres, les incertitudes générales d'ordre commercial, économique, concurrentiel, politique et social; le fait que la clôture du placement n'ait pas lieu dans les délais prévus ou n'ait pas lieu selon les conditions prévues; le fait que la Société n'utilisera pas le produit du placement comme prévu; le fait que la Société ne recevra pas toutes les approbations nécessaires relativement au placement; le fait que les preneurs fermes puissent ne pas exercer l'option; la volatilité du marché; la conjoncture des marchés financiers pour la négociation des titres de la Société; la nature spéculative de l'exploration minière et du développement minier; la fluctuation des prix des marchandises; le futur traitement fiscal des actions accréditives; les risques liés à la concurrence; les coûts d'exploration; les résultats réels des activités d'exploration actuelles; les risques et les incertitudes liés à la capacité d'obtenir ou de maintenir les licences, les permis ou les droits de surface nécessaires; les erreurs dans la modélisation géologique; les conclusions des évaluations économiques; les changements dans les paramètres du projet à mesure que les plans continuent d'être affinés; le fait que les résultats d'exploration ne soient pas conformes aux attentes de la Société; l'offre et la demande, les livraisons et les prix futurs des produits de base; les accidents, les conflits de travail et les autres risques de l'industrie minière;

la disponibilité d'employés et d'entrepreneurs qualifiés; l'instabilité politique; l'incidence de la valeur du dollar canadien et du dollar américain, les taux de change sur les coûts et les résultats financiers; la concurrence sur le marché; les changements dans les taux ou les politiques fiscales; les difficultés techniques liées aux activités minières; les changements dans la réglementation environnementale; les problèmes de conformité environnementale; les retards dans l'obtention des approbations gouvernementales ou du financement; et les autres risques du secteur minier.

Bien que la Société se soit efforcée de cerner les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les mesures, les événements ou les résultats réels diffèrent de manière significative de ceux décrits dans les énoncés prospectifs, il est possible que d'autres facteurs interviennent et fassent en sorte que les actions, les événements ou les résultats ne soient pas conformes à ce qui a été prévu, estimé ou planifié. Les lecteurs devraient examiner la discussion détaillée sur les risques dans les rubriques « Risques et incertitudes liés à l'exploration » et « Risques liés au financement et à la mise en valeur » du rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les états financiers de la Société et les autres documents d'information publics de la Société, qui sont tous disponibles sur SEDAR+ sous le profil d'émetteur de Radisson pour mieux comprendre les risques et les incertitudes qui touchent les activités et l'exploitation de la Société. Les informations prospectives contenues aux présentes sont fournies à la date du présent communiqué et la Société décline toute obligation de mettre à jour ces informations prospectives, que ce soit en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou de résultats, sauf si cela est exigé par les lois sur les valeurs mobilières applicables. Il n'y a aucune garantie que les informations prospectives se révéleront exactes, les résultats réels et les événements futurs pouvant différer considérablement de ceux anticipés dans ces déclarations. Par conséquent, les lecteurs ne doivent pas accorder une confiance excessive aux informations prospectives.

Le présent communiqué ne doit pas être distribué aux agences de diffusion de communiqués de presse des États-Unis ni diffusé aux États-Unis

Pour consulter la version originale de ce communiqué de presse, visitez le <https://www.newsfilecorp.com/release/296133>